

Le Dix sept mars deux mille quatorze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Avy (Maire), Mrs Urbaniak Michel, Hansart, Meunier, Delattre, (Adjoint au Maire), Mme Hannecart, Bednarski, Mrs Van Heeswyck, Chombart, Niot.

Etaient absents excusés : Mr Urbaniak Michael (pouvoir M. AVY Christian), Godart (pouvoir Mr CHOMBART Vincent), Voisin (pouvoir Mr URBANIAK Michel)

Etaient absents : Mr Fontaine,

Secrétaire de séance : Mr NIOT Daniel

La feuille d'émargement est signée par les présents

14 Membres en exercice, 10 membres présents, 3 pouvoirs, 1 Absent

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil

Lecture de l'ordre du jour :

- Compte administratif commune
- Compte de gestion commune
- Affectation des résultats
- Compte administratif assainissement
- Compte de gestion assainissement
- Affectation des résultats
- Présentation du rapport assainissement
- Transfert de baux ruraux
- Proposition de location des toits de l'espoir
- Mise en conformité de la participation financière à la protection des agents
- Financement du SIVU scolaire Péronne

- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 Questions, à savoir :

- 1- Lancement du prêt pour l'assainissement auprès de la Caisse des dépôts
- 2- Signature de l'avenant N° 1 pour l'assainissement

- ***Les membres du conseil autorisent l'ajout de ces questions.***

→ **approbation du compte rendu du 19 Novembre 2013**

Aucunes remarques sur ce compte rendu

** il est donc adopté à l'unanimité des membres présents*

Rapport du Maire ;

- Monsieur le Maire détaille son rapport d'activité sur les Dossiers en cours
 - Travaux d'assainissement sur le secteur de Canisy

■ Ces travaux ont débuté le 17 Janvier comme prévus, la date limite de fin a été fixée au 1 er mai en prévision de la de fête communale.
Il n'a pas été rencontré de problème particulier si ce n'est que le temps pluvieux à généré beaucoup d'intempéries à l'entreprise.

Chaque vendredi matin une réunion de chantier sur site permet d'évaluer l'avancé des travaux et aussi de répondre rapidement à la demande de l'entreprise en cas de problème.

Nous avons eu à décider de la mise en place de 3 branchements sur des parcelles évidentes à la construction pour éviter l'ouverture prochaine de la voirie. Ces branchements seront facturés lors de la vente des terrains dans le cadre de la taxe de raccordement.

Un riverain nous a demandé un second branchement qui lui sera facturé c'est le 33 Bis.

Le 26 Février les travaux ont débuté rue du monument et la station de relevage devrait être livrée fin Mars

Les demandes de raccordement électrique et téléphonique ont été lancées par la commune le 21 Février.

Monsieur le maire fait une remarque sur le cout de l'assainissement car il nous est reproché le cout de l'eau, il en profite pour mettre au clair cette remarque en précisant que dans le coût demandé il n'y a pas que le prix de l'eau, il y a en plus :

- ✓ Le cout du remboursement des emprunts ($49885 \text{ €} / 26033 \text{ m}^3$) = 1.9262 €/m^3 , fait précédemment pour les travaux qui ont été très, voir trop rapprochés, donc une surcharge financière à supporter par le budget assainissement.
- ✓ Le cout demandé par le SIVU de Ham pour le fonctionnement, le traitement et l'amortissement de la station : (rejet= 1.0339 €/m^3 ; participation station= 0.3525 €/m^3 . Soit 1.3864 €/m^3 . Avec une prévision d'augmentation de 0.20 €/m^3 en 2014
- ✓ Le coût du service de nettoyage de nos stations de relevage et des tuyauteries par notre gestionnaire SAUR = 1.0565 €/m^3
- ✓ Les parts fixe d'abonnement SAUR = 54.41 € et commune 50.30€ , à noter que la TVA est passée de 5.5 à 7 %

Toutes ces sommes additionnées font ce que nous touchons pour faire fonctionner le service 5.2135 €/m^3 ce qui fait pour un volume de 90 m^3 avec les abonnements $\sim 600 \text{ €}$

Mais malheureusement nous payons beaucoup plus au remboursement à la station car nous subissons un appoint d'eaux parasites, car pour 26000 m^3 distribués il en a été rejetés 38000 m^3 soit une perte en 2012 de 11200 € et estimée à 18000€ en 2013.

Ces eaux pirates peuvent provenir de différentes sources ; un camion qui déverse son chargement dans un tampon, une remonté de nappe et une fuite du circuit qui laisserai entrer l'eau dans le réseau, le déversement par les administrés de leur eaux de gouttière dans le réseau (totalement interdit) et aussi le raccordement des pompes vide cave sur le réseau ce qui est formellement interdit. Nous avons saisi notre délégataire pour enquêter sur cette situation.

■ Biens sans maitres : Monsieur le maire avise les membres du conseil que ces dossiers arrivent à terme, la Parcelle rue de la cité vendue à monsieur Vermeire vient d'être payée, en ce qui concerne celle de la rue de Nesle coté garage Vassent (la F 514) sa vente vient d'être signée le 12 février et à été payée. Quand à celle dite « espérance » en souvenir du passé située au 11 rue de Nesle, je viens d'aller débattre du dossier à Amiens le 11 mars auprès de l'ANAH de façon à obtenir un avis favorable, dernière condition pour terminer ce dossier et de conclure la vente de $80\ 000\text{€}$ pour créer de nouveaux logements dans notre commune.

■ Logement de Bacquencourt, à coté de la salle Brohon, enfin le dénouement, l'association va débiter les travaux fin du mois, il reste le bail à signer avec quelques conditions qui reste à régler.

■ Travaux cimetièrre : Monsieur le maire rappelle que nous sommes arriv   au terme de la proc  dure de reprise des tombes recens  es, il a fallu attendre les 3 ann  es l  gales, vu la future recomposition de ce conseil je n'ai pas souhait   commencer le planning de travail, la nouvelle commission cimetièrre s'en chargera d  s sa prise de fonction. Je pr  cise que ce dossier est suivi par Bernard Meunier et comme secr  taire Isabelle dans le but d'une continuit  .

■ Eglise de Canisy et d'Hombleux, avec beaucoup de retard, le couvreur est enfin intervenu pour refixer l'abat-son tomb   et v  rifier l'ensemble de la structure pour permettre l'utilisation de la cloche. Il s'est aper  u qu'il n'y avait plus de coq en haut du clocher, cela n'est pas une obligation mais je lui ai demand   d'en mettre un nouveau et d'en profiter pour contr  ler la bonne   tanch  it   de la fl  che

■ Subventions en cours : Ecole maternelle, nous venons de toucher la subvention du conseil g  n  ral pour l'  cole ainsi que les diff  rents dossiers en cours pour un montant de 81 264   . Concernant les autres subventions des dossiers en cours, des demandes d'avance ont   t   lanc  es car les travaux ne sont pas termin  s, exemple le clocher de Canisy

→ **Les membres du conseil prennent notes de ce rapport.**

■ Nous passons    l'ordre du jour

■ Compte administratif et compte de gestion de la commune

Monsieur le maire d  veloppe son compte administratif au 31/12/2013 et le pr  sente en projection

La vue d'ensemble de l'ex  cution du budget 2013 se traduit ainsi.

En section de fonctionnement

Pr��vision budg��taire de	678 195.00 ��	
Les recettes s'��lèvent ��	608 611.46 ��	
Les d��penses s'��lèvent ��	558 038.07 ��	
	Soit un solde positif de l'ann��e de	50 573.39 ��

En section d'investissement

Pr��vision budg��taire de	593 322.00 ��	
Les recettes s'��lèvent ��	245 858.27 ��	
Les d��penses s'��lèvent ��	128 605.12 ��	
	Soit un solde positif de l'ann��e de	117 253.15 ��

Reste    r  aliser : 399 726.00    correspondant aux travaux de Voirie route de Voyennes

Le report de l'exercice pr  c  dent

En fonctionnement un solde positif de	111 810.97 ��
Et investissement un solde n��gatif de	- 43 080.30 ��

Solde final cumul   de 2013 **236 557.21   **

Pour rappel solde fin d'exercice 2012 = 129 315.97   

- *Monsieur Chombart signale n'avoir pas eu tous les documents liés aux compte présentés et dit qu'il lui est difficile de voter*
- *Monsieur le Maire lui rappelle qu'il avait tout à loisir de venir chercher en mairie comme a son habitude dans les années passées, tous les renseignements qui lui seraient utiles.*
- *Monsieur Chombart dit qu'il ne lui est pas possible de vérifier les dépenses*
- *Monsieur le maire précise que les dépenses sont celles qui ont été votées au budget par ce conseil.*

Monsieur le maire confirme que le compte de gestion du receveur municipal reflète exactement ces chiffres,

Des informations sont données sur les finances de la commune et une précision sur ce total de fond de roulement assez conséquent, malgré que ces chiffres ci-dessous ne soient pas encore comptabilisés

Reste des subventions à toucher

Ecole 77 236 € et 3 différents dossiers 4 028 € soit	81 264 €	} 180 024 €
Dossier Espérance compromis de vente signé	80 000 €	
Terrain Rue de la cité vendu	15 000 €	
Terrain RD 930 parcelle F 514 vendue	<u>3 760 €</u>	

Soit une escarcelle de $(236\,557.21 + 180\,024) = 416\,581.21$ €

ATTENTION : Il reste à rembourser la Com de Com l'Aide habitat pour la construction de l'école 250 000 € en deux fois 125 K€ en 2014 et 125 K€ en 2015 .

Travaux église de Canisy pour 10 959 €, Logement du jeu d'arc pour 7 190 €

Soit $416\,500$ € - $(250\,000 + 18\,000) = 148\,500$ € fond de roulement hors dotations

Concernant le remboursement de la voirie à la com de com, l'emprunt de 300 000 € prévu au budget 2013 n'a pas été ouvert car le montant final des travaux ne nous a pas été transmis, et le conseil avait décidé de n'emprunter que le nécessaire. Une nouvelle proposition nous sera faite par la caisse des dépôts ;

Après ces explications les membres du conseil vont procéder à l'approbation du compte administratif

- ✓ Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif et de gestion :

Monsieur Urbaniak Michel, premier adjoint prend la présidence de la séance, Il rappelle les chiffres du compte administratif et met au vote :

Excédent de fonctionnement	162 384.36 €
Excédent d'investissement	74 172.85 €
Solde cumulé	236 557.21 €

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Le compte administratif de la commune est : Approuvé à l'unanimité des membres présents**

Il rappelle que le compte de gestion reflète les mêmes résultats et met au vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

→ **Le compte de gestion est : Approuvé à l'unanimité des membres présents**

Retour de monsieur le Maire dans la salle et ce dernier reprend la présidence, il remercie le conseil pour sa confiance et propose l'affectation des résultats inscrits au 31/12/2013 de deux façons :

1. Solde positif à reporter au budget 2014 lors de l'affectation des résultats au compte 1068 la totalité soit 236 557.21 € ou
2. Excédent de fonctionnement au R 002 : 162 384.36 €
Excédent d'investissement au R 001: 74 172.85 €

→ **Les membres du conseil à l'unanimité décident l'affectation N° 2**

■ Monsieur le maire développe son compte administratif du service d'assainissement et le présente aux membres du conseil par projection ;
La vue d'ensemble de l'exécution du budget 2013 se traduit ainsi.

En section de fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à **114 352.08 €**

Les recettes à **105 708.45 €**

Soit un solde positif de l'année de - 8 643.63 €

En section d'investissement

Les dépenses s'élèvent à **79 532.03 €**

Les recettes à **62 359.81 €**

Soit un solde négatif de l'année de - 17 172.22 €

Le report de l'exercice précédent

En fonctionnement un solde positif de **176 759.82 €**

Et investissement un solde négatif de **- 21 401.81 €**

Solde final cumulé de 2013 108 140.35 €

Pour rappel solde fin d'exercice 2012 = 155 358.01 € soit une perte de **17 217.66 €**

Aucune question n'est posée à monsieur le maire, ce dernier quitte la séance et laisse la présidence à monsieur Urbaniak premier adjoint pour l'approbation de ce compte.

Ce dernier rappelle les chiffres et les soumet aux votes des membres du conseil

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

→ **Le compte administratif du service de l'assainissement est approuvé à l'unanimité des membres présents**

Il rappelle que les chiffres du compte administratif reflètent exactement ceux du compte de gestion.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

→ **Le compte de gestion du service de l'assainissement est approuvé à l'unanimité des membres présents**

Retour de monsieur le Maire dans la salle et ce dernier reprend la présidence, il remercie le conseil pour sa confiance et propose l'affectation des résultats inscrit au 31/12/2013:

■ Affectation de résultat

- 21 401.81 € au compte R 001 pour combler le déficit d'investissement
- 108 140.35 € au compte R 002 excédent de fonctionnement

→ *Les membres du conseil à l'unanimité donnent l'accord pour cet affectation*

■ **ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le maire présente en projection le rapport VERDI sur la prestation de SAUR dans le cadre de la D.S.P du service d'assainissement, il rappelle qu'il s'agit du rapport 2013 sur l'exercice 2012 :

Les différentes tâches allouées à SAUR sont présentées en tableau avec des ajouts suite aux différentes réunions d'exploitation entre la collectivité et la SAUR. Il insiste sur l'énorme différence entre les débits consommés par les abonnés, donc facturés sur la part assainissement, et les débits rejetés donc payés par la collectivité au S.I.V.U d'assainissement de Ham ;

L'écart est de 10 772 m³ en 2011 et de 12 883 m³ en 2012. Il a été rappelé à SAUR le devoir de surveillance sur ce point et demandé aussi que le débitmètre de sortie soit étalonné ou que le débit pompe/ temps de fonctionnement corresponde avec le volume rejeté. Il a été relancé aussi la campagne de tests à la fumée dans le cadre des raccordements de gouttières sur le réseau avec obligation d'un rapport en 2014.

Avec cette différence entre les volumes consommés et ceux rejetés, il n'est pas possible d'aligner le budget assainissement en sachant que le coût du m³ rejeté nous est facturé par le SIVU d'assainissement de HAM à **1.4539 € le M3 soit une perte de 18 730.60 € en 2012.**

Et avec l'augmentation encore signalée de **0.20 €** le M3 il devient urgent de trouver la cause de ce dépassement. Nous avons demandé le contrôle de tous les raccordements et aussi le contrôle de toutes les basses consommations. Un relevé des compteurs m'a été remis que vais analyser de près.

TRANSFERT DE BAUX RURAUX :

Monsieur Delattre Albert possède des Baux communaux, une demande est faite de sa part pour les transférer au nom de sa nouvelle société, la S.C.E.A DELATTRE

- ✓ Monsieur Chombart fait remarquer qu'un bail est normalement délégué à une personne physique alors que dans le cas d'une SCEA il s'agit d'une personne morale et qu'il le restera acquis pour toujours à cette société.
- ✓ Monsieur le maire fait remarquer que cela a déjà été réalisé avec la SCEA Dossin.
- ✓ Monsieur Urbaniak signale que cela concerne 3 parcelles pour un total d'un Hectare

OUI : 9 plus 2 pouvoirs NON : 0 ABSTENTION : 1 plus 1 pouvoir (Mr Chombart)

→ *Les membres du conseil acceptent ce transfert moins deux abstentions (Mr Chombart)*

PROPOSITION DE LOCATION DES TOITS DE L'ESPOIR:

L'association des toits de l'espoir qui prend en main le bail à réhabilitation de l'ensemble du bâtiment rue principale à Bacquencourt, ont eu en début 2013 l'agrément par l'ANAH (agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), elle l'avait pour les départements limitrophes, même Paris, mais pas la Somme. Chose faite.

Le bail est en rédaction depuis 6 mois et en début d'année elle demande d'accepter le montant de location de 50 € par an de location. J'ai repris contact avec le gérant pour demander des explications car dans les autres baux de ce genre il n'y avait pas de location, il m'a répondu que maintenant c'était obligatoire pour valider le bail.

J'ai donc accepté qu'il nous verse ce montant annuel et nous ont proposé de le verser en une seule fois pour la durée du bail.

Pour la perception de cette location il faut une délibération pour permettre l'encaissement à la perception.

OUI : 13 NON : 0 ABSTENTION : 0

→ *Les membres du conseil acceptent cette proposition à l'unanimité*

MISE EN CONFORMITE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE :

Remarque : Monsieur le maire signale qu'il lui manque quelques renseignements sur ce type de protection sociale et qu'il propose de reporter à une autre date ce débat.

OUI : 13 NON : 0 ABSTENTION : 0

→ *Les membres du conseil acceptent le report de ce dossier à l'unanimité*

FINANCEMENT DU SIVU SCOLAIRE DE PERONNE :

Monsieur le maire rappelle que ce débat a lieu chaque début d'année pour que nous confirmions le mode de prélèvement de cette taxe liée au fonctionnement des lycées de Péronne fréquentés par nos jeunes étudiants. Cela se traduit par un prélèvement sur les feuilles d'imposition à la ligne syndicat de commune au taux de 0.0976 % au lieu d'être payé par le budget communal. Cela ce fait depuis des années mais il faut le préciser chaque année

OUI : 13 NON : 0 ABSTENTION : 0

→ *Les membres du conseil ne désirent pas modifier ce mode de prélèvement, il continuera à être prélevé sur les feuilles d'imposition des administrés à l'unanimité*

SUBVENTION LECTURES POUR TOUS :

Je vais expliquer cette demande et ensuite laisser la parole à la présidente de l'association pour de plus ample renseignements...

Nous avons été saisis, la semaine dernière, d'une demande pour la réalisation d'un projet culturel. Ce dossier n'a pas pu être passé en commission d'adjoint et encore moins en commission communale car nous n'avons ce type de commission, vu la proximité de ce conseil, je le présente mais tel qu'il nous l'a été remis.

Cette demande m'est donc parvenue pour une subvention sur la création d'un livre rapportant la mémoire d'une personne fictive de notre Commune prénommée Jeanne. Ce livre a été lancé par Monsieur Dancoisne sous l'égide de l'association Lectures pour tous. Depuis Monsieur Dancoisne nous a quitté et cette ébauche a

été remise à la famille qui a décidé de poursuivre l'œuvre avec le support toujours de l'association. Une demande de subvention a été faite auprès de la com de com qui l'a accepté pour un montant de 1000 €.

J'ai reçu Cassandra, petite fille de monsieur Dancoisne qui m'a présenté la formule prête à être imprimée et qui sollicite une aide financière de la commune.

Comme toute demande d'aide, J'ai demandé un bilan financier que j'ai reçue vendredi,

Dans l'ente temps de notre convocation au conseil et aujourd'hui, la présidente de lecture pour tous, averti par sa secrétaire, à convoqué ses membres pour une réunion extraordinaire concernant ce dossier, réunion a laquelle j'ai participé en tant que membres de l'association. En tant que membre, Tout comme Pascale Je ne pourrais donc pas participer au vote mais oui au débats s'il y a.

Le montant du budget est de 15 000 € pour 500 exemplaires.

J'ai pris contact vendredi avec Monsieur Demilly pour l'aide parlementaire, il est trop tard pour cette année, il lui faut un dossier.

J'ai pris contact avec monsieur Fauquenois, vice président à la culture de la Com de Com qui me dit pareil et le cout de l'impression lui semble élevé.

- ***Mme Hannecart précise, en tant que présidente de l'association, que ce projet n'a plus rien à voir avec le projet initial, le budget annoncé est trop important pour être supporté par l'association lectures pour tous. Nous ne disposons qu'une trésorerie de 1500 € et non 15000 €.***
- ***M Chombart fait remarquer l'énorme travail exécuté par Cassandra sur ce projet***
- ***Il est fait remarqué le coût de vente de ce livre au environ des 25 à 30 € et le nombre qui serait vendu est incertain.***
- ***Monsieur Chombart signale une précommande de la part de l'historial***
- ***Madame la présidente de lectures pour tous n'en a pas connaissance.***
- ***M Urbaniak coupe court au débat en précisant il n'y a pas assez de détails pour statuer et propose de reporter ce dossier.***
- ***Monsieur le maire propose de compléter ce dossier, la commune n'a pas de commission culture pour travailler sur ce dossier, il va se renseigner auprès de la com de com sur les aides possibles du coté des parlementaires et du conseil régional.***
- ***Les débats sont donc arrêtés et ce dossier est reporté, il devra passer par une commission de travail.***

QUESTION DIVERSES :

Plus de questions la séance est levée à

HORS SUJET :

Monsieur le Maire fait un discours de fin de mandat :

Cette réunion est la dernière de notre mandature, avant de clôturer cette séance et nous séparer, je tenais à vous remercier toutes et tous pour ces 6 années de travail passées au service de nos administrés.

Comme je l'ai toujours fait remarquer, la réussite n'est pas l'œuvre d'une personne mais bien de toute une équipe, même si tous nous n'avons pas été toujours sur la même longueur d'onde, on peut dire que la réussite a été au rendez vous.

Vous avez permis à notre commune de se renforcer et d'assurer sa bonne position dans la Communauté de Commune, elle a été citée souvent en exemple, surtout pour son évolution en habitat mais aussi en scolaire. Qu'il vous soit attribué ces créations de services utiles à notre collectivité, que ce soit l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite devant la mairie ou dans la salle des fêtes, la création d'une restauration scolaire, le maintien d'un service public comme la poste avec l'agence postale communale, la mise en conformité de l'éclairage public, l'économie d'énergie par le remplacement des fenêtres et porte du bas de la Mairie, la remise en état du logement de canisy et la toiture du bâtiment annexe du comité à canisy, l'aménagement des ateliers communaux, la transformation du bâtiment Picatel en bibliothèque et en logement, la création d'un groupe scolaire maternelle dortoir et toilette petite enfance et tout dernièrement la mise en place de la 4 ème tranche d'assainissement pour terminer canisy.

A tous cela il ne faut pas oublier le problème majeur d'Hombleux avec ses inondations, le travail effectué sur l'écoulement pluvial, l'augmentation de la buse rue du Craon, la pose d'une double buse à la Planquette mais aussi des avaloirs en partie basse de Canisy, la conduite rue principale à l'entrée de Bacquencourt et celle rue du coquis. Le bassin d'infiltration à l'église. Tous ceci pour répondre aux différents problèmes d'écoulement.

La voirie n'a pas été oubliée que ce soit la rue principale et la rue de voyennes.

Oui vous avez bien travaillé, oui l'ensemble de la commune a été suivi sans distinction, oui on a bien dépensé, mais rien de superflu et pas d'augmentation spectaculaire d'impôts.

Non tous n'a pas encore été fait, oui nos administrés attendent encore beaucoup d'aménagement exemple des bordures de trottoir et quelques fleurs par ci par là.

On ne va pas pouvoir détailler ce soir tous les travaux d'entretien courant qui ont été réalisés, nous on sait qu'ils ont été faits.

BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE une devise pour le bien de tous.

Et Pour conclure :

Je tenais à vous dire que Je suis fier d'avoir été à la tête de ce conseil et je vous remercie de votre participation à sa réussite.

J'aimerais avoir une pensée particulière pour l'un d'entre nous qui nous a quitté pour raison de santé je voudrais citer André Vatin. Il a assuré son poste le plus longtemps qu'il le pouvait dans ce conseil

Maintenant est venu l'heure de quitter cette mandature et pour cela je vous propose de prendre le verre de l'amitié ensemble

Et.... pour une foisne me faite pas l'affront de dire non !

Merci de votre attention.